McGill | Faculté de médecine et des sciences de la santé

CADRE DE RÉFÉRENCE

CONSEIL DES POLITIQUES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

Mandat

Le **Conseil des politiques de l'École de médecine** (le Conseil) constitue l'organe de consultation et de prise de décisions de l'École de médecine en ce qui a trait à la gouvernance, aux orientations stratégiques et à la gestion de l'École. Il a pour but de veiller à ce que les politiques de l'École soient conformes à sa mission et à ses valeurs.

Rôles et responsabilités

Les comités des programmes d'études médicales de premier cycle (ÉMPC), de formation médicale postdoctorale (FMPD) et de développement professionnel continu (DPC) sont les autorités responsables d'élaborer et d'approuver les politiques et procédures internes de leurs programmes respectifs. Le Conseil, quant à lui, veille à ce que tous les programmes répondent aux exigences de la Faculté de médecine et des sciences de la santé et de l'Université McGill. Le Conseil est également chargé d'approuver les politiques qui pourraient s'appliquer à plusieurs programmes de formation ou qui s'appliquent conjointement à plus d'une unité de l'École de médecine (p. ex. ÉMPC et FMPD).

Fréquence et structure des réunions

Le Conseil se réunit au moins 3 fois par année, mais des réunions pourraient s'ajouter au besoin. Le (la) doyen(ne) peut convoquer une assemblée générale de l'École de médecine, où tous les membres de l'École sont invités.

Structure du Conseil

Le (la) vice-recteur (-trice), Santé et affaires médicales et doyen(ne) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (responsable de l'École) assure la présidence du Conseil. En son absence, le (la) vice-recteur(-trice) associé(e) et vice-doyen(ne) exécutif(-ve), Santé et affaires médicales peut présider les réunions du Conseil.

Membres

Membres d'office avec droit de vote :

Responsable de l'École, vice-recteur(-trice), Santé et affaires médicales et doyen(ne) (présidence)
Conseiller(-ère) principal(e) du (de la) vice-recteur(-trice) et doyen(ne) (secrétaire)
Vice- recteur(-trice) associé(e) et vice-doyen(ne) exécutif(-ve), Santé et affaires médicales

Doyen(ne) associé(e) et directeur(-trice), Campus Outaouais
Vice-doyen(ne), Formation médicale postdoctorale (FMPD) et affaires professionnelles
Vice-doyen(ne), Études médicales de premier cycle (ÉMPC)
Directeur(-trice) de l'administration et des opérations, Formation médicale
Directeur(-trice) associé(e) de l'administration, Campus Outaouais
Responsable des communications

Membres désignés avec droit de vote :
3 représentant(e)s de la direction des départements cliniques
Directeur(-trice) de la formation médicale décentralisée
2 représentant(e)s de l'Association des étudiant(e)s en médecine de l'Université McGill (MSS), dont 1 du Campus Outaouais
2 représentant(e)s de l'Association des résidents de McGill (ARM)
1 représentant(e) des études supérieures de l'École de médecine
1 membre du personnel enseignant admissible à la permanence
2 membres du personnel enseignant non admissible à la permanence occupant un poste dans un département clinique
Au moins 1 membre représentant le public

Les membres représentant les apprenants sont nommés sur recommandation de leurs associations respectives pour un mandat d'un an (renouvelable). Les membres du Conseil sont nommés par le doyen ou la doyenne pour un mandat de 3 ans (renouvelable).

Le Conseil peut établir les comités permanents et spéciaux qu'il juge nécessaires pour agir en son nom dans les dossiers relevant de son mandat. La composition et le mandat de chaque comité sont établis par le Conseil.

Quorum

50 % + 1 des membres doivent être présents pour atteindre le quorum.

Procédure de vote

Les motions sont adoptées avec l'appui de 50 % + 1 des membres avec droit de vote qui assistent à la réunion.

Historique :	
Approbation :	
Comité consultatif de l'École de médecine :	12 octobre 2022
Comité exécutif du décanat :	12 septembre 2024